

L'ALTERNANCE

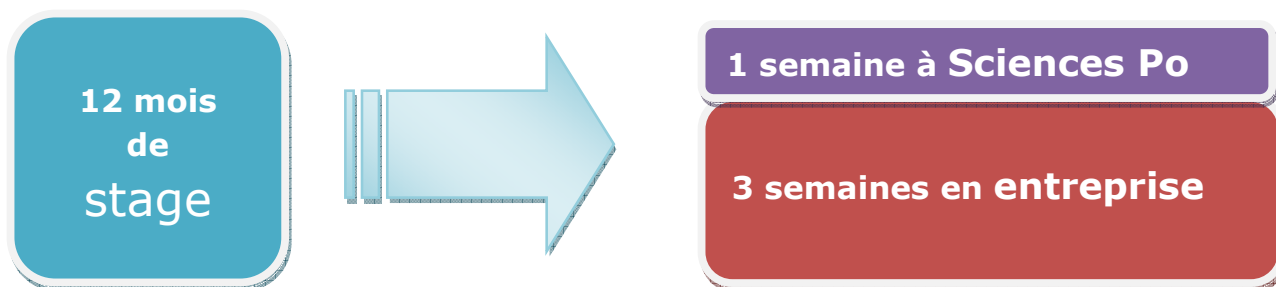
Un cursus hautement professionnalisant

La deuxième année en apprentissage intègre théorique et pratique dans la formation. Elle est la clé de voûte d'un cursus hautement professionnalisant.

La professionnalisation repose en effet sur l'alternance qui permet de placer

L'entreprise au cœur de la formation...

...tout en articulant étroitement les apports théoriques et pratiques.



Les enseignements sont consacrés au traitement à la fois conceptuel et concret de **problématiques d'actualité**, à la **conduite du changement**, au **droit social** et à la **gestion des ressources humaines à l'international**.

Les cours sont dispensés sous la forme d'**ateliers pratiques**, dont certains sont en **anglais**. La formation est fondée sur *l'analyse des pratiques professionnelles* par le biais d'**études de cas** et de **jeux de rôles**.

Tutorat Individuel

De nombreuses séances dédiées aux étudiants sont dispensées par des professionnels de haut niveau.

« Apprentissage: ce qu'il faut savoir »

👉 Pour qui ?

Tout **étudiant du master GRH de Sciences Po Paris ayant moins de 26 ans** lors de la signature du contrat.*

Les étudiants européens faisant partie de l'Espace économique européen (sauf ressortissants bulgares et roumains) ou de la Confédération Suisse peuvent signer un contrat d'apprentissage sans formalité. Les autres étudiants étrangers (dont ressortissants bulgares et roumains) doivent obtenir une autorisation temporaire de travail (ATP). Informations utiles sur le site de Formasup (cf. contacts).

👉 Comment ça se passe ?

Un **livret d'apprentissage** est remis aux étudiants en amont de leur entrée dans l'entreprise. Ce livret a pour but de définir clairement les missions et de prévoir des **rendez-vous réguliers** entre l'étudiant et son maître d'apprentissage et son tuteur pédagogique.

👉 Quelle durée ?

Les étudiants doivent présenter à chaque entreprise le calendrier de l'alternance mis en place. Il s'étend sur une **période de 12 mois** (généralement de Septembre à Septembre).

La **période d'essai** est de deux mois à compter de la date de la signature du contrat. Ce dernier peut être rompu par l'une ou l'autre des deux parties, sans aucune justification, sans indemnité, sans préavis.

👉 Quelle rémunération ?

La rémunération minimum des étudiants :

- dans le secteur privé : 61% du SMIC
- dans le secteur public : 80% du SMIC

👉 Contacts

Contacts à Sciences Po

Responsable Pédagogique : Suribey Chamorro Plaza

suribey.chamorroplaza@sciences-po.fr

Secrétariat : Carole Pizzianato

carole.pizzianato@sciences-po.fr

01 45 49 53 15

Centre : Formasup Paris

Contact : sandrinepotulny@formasup-paris.com

01 53 63 53 54

Site : <http://www.formasup-paris.com/>

**Au-delà, l'étudiant doit effectuer un stage en alternance ou un contrat de professionnalisation. Ces étudiants effectuant un stage en alternance conserveront le statut d'étudiant et ne seront donc pas exonérés des frais de scolarité.*

Les points forts de l'apprentissage...

...pour l'étudiant-apprenti

- Il se fait une **expérience professionnelle** à faire valoir sur le marché du travail dès sa sortie de master.
- Il bénéficie de l'appui du **maître d'apprentissage** dans l'entreprise et d'un **tuteur** à Sciences Po.
- Son expérience en entreprise lui apporte un éclairage de qualité qui rend d'autant plus bénéfiques ses cours théoriques à Sciences Po.
- Il ne paye **pas de frais de scolarité**.
- Il signe avec l'entreprise un contrat d'apprentissage de 12 mois dont le salaire minimum légal est de 53 % du SMIC.
- Il a le statut de salarié et, à ce titre, il bénéficie de cinq semaines de **congés payés**.

...pour l'entreprise

- **Partenaire de Sciences Po**, elle bénéficie de ses pôles d'expertise.
- Elle est **exonérée** totalement ou partiellement **des charges sociales** salariales et patronales.
- Elle perçoit une **indemnité compensatrice** versée par l'Etat.
- Les frais de scolarité de l'apprenti sont à sa charge à hauteur de sa taxe d'apprentissage.
- L'apprentissage aide au processus de pré-recrutement.
- Les équipes sont enrichies par l'arrivée de jeunes étudiants dynamiques, motivés et compétents.

Nos Recruteurs

Chaque année, les apprentis sont accueillis par de nouvelles entreprises. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à devenir partenaire de la formation GRH de Sciences Po. Parmi elles, des entreprises de renom telles que : *Air France, Schlumberger, Danone, Schneider, Areva, Techné Conseil, EADS...*

...

and many more !!